

très souvent d'autres maladies qu'on croit communément d'origine différente ou qu'on ne peut pas s'expliquer. Or, l'eau de Mondorf est absolument indiquée pour le traitement des maladies du foie. Elle l'est, par cela-même, pour toutes les suites proches ou lointaines de ces maladies. Elle l'est encore pour les maladies de la vésicule biliaire. Appliquée à temps, la cure de Mondorf permet d'éviter l'opération des malades affligés de calculs biliaires, et, dans 80 p. c. des cas, elle fait cesser les accès douloureux. Les goutteux, les rhumatisants chroniques, si rebelles aux traitements usuels, deviennent après une cure à Mondorf des visiteurs fidèles. Pour le diabète, par contre, il convient de distinguer. Le diabète simple d'origine pancréatique pure n'est guère amélioré à Mondorf, les diabétiques au gros foie par contre vantent notre eau.»

«Voulez-vous, maintenant, docteur, me parler encore des affections de l'intestin, notamment des constipés, qui, en si grand nombre, visitent notre établissement thermal.»

«La cure de Mondorf est efficace dans la constipation chronique. Il est vrai que notre eau ne guérit pas la paresse intestinale elle-même. Mais elle guérit les complications de la constipation chronique, dont l'auto-intoxication, l'infection intestinale, en amenant la cicatrisation de la muqueuse intestinale.»

«Autres indications?»

«La cure de Mondorf donne d'excellents résultats dans l'hypertension artérielle à origine pléthorique. L'action nettement décongestive et antipléthorique produit très régulièrement un abaissement net de la tension artérielle. Dans les affections du bassin rénal l'eau de Mondorf fournit des succès durables et convaincants.»

«Voilà donc, si j'ai bien suivi vos explications, les indications positives.»

«J'en reviens à l'observation que j'ai promis de vous préciser. D'abord il n'y a que deux contre-indications, mais celles-là nettement définies: La néphrite et l'hyperchlorhydrie, donc l'ulcère d'estomac. D'un autre côté, je repète que Mondorf ne pourra que gagner à supprimer de ses indications l'anémie, la scrofuleuse, la maladie de Basedow. Car les mérites réels de nos eaux sont trop grands pour que nous eussions besoin de leur attribuer des effets qu'elles ne sauraient produire en toute certitude.»

Remarque générale, que les trois médecins, avec qui j'ai eu l'honneur de m'entretenir, m'ont prié de noter et que notamment Monsieur le docteur Kirpach m'a longuement développée:

Il est imprudent de suivre une cure minérale sans surveillance médicale. Seul le médecin peut déterminer la

phase évolutive de la maladie. Seul le médecin en peut juger la gravité et se prononcer sur l'état général du malade, nécessitant peut-être d'adjoindre aux bains d'autres moyens curatifs. Selon les préceptes de la médecine moderne, le traitement à Mondorf est individualisé raisonnablement. On ne traite pas des maladies, on traite des malades.

Prévenir vaut mieux que guérir. Cela peut paraître banal. Mais si ce précepte est souvent cité, il est trop rarement observé. Il faut guérir avant qu'il n'y ait des lésions irrémédiables; jusqu'ici, on avait la mauvaise habitude, de ne recourir aux cures d'eaux qu'après épuisement de tous les autres moyens; c'est, au contraire, par les cures d'eau qu'il faut commencer, seulement dans ce cas les cures peuvent donner tous leurs effets. Au lieu d'attendre la nécessité d'une cure curative la prudence conseille d'avoir recours, en temps utile, à une cure préventive, chez toute personne prédisposée, soit par une tare héréditaire quelconque, soit par une hygiène personnelle défectueuse, à l'éclosion d'accidents pathologiques.

Notre entretien avec M. le Directeur Alphonse Bervard au sujet de l'avenir de l'Etablissement Thermal Mondorf-Etat

La question «Comment vous représentez-vous l'avenir de . . . ?» ne laisse pas d'être périlleuse. Périlleuse, en effet, car celui à qui vous la posez, pour peu qu'il soit épris de la chose dont il s'agit, n'est-il pas porté malgré lui à donner carrière à l'imagination plutôt qu'à l'examen pondéré de la réalité? La réponse ne sera-t-elle pas la projection d'un mirage au lieu d'un exposé bien lié de la raison?

Celui qui en compagnie de M. le Directeur Bervard aura fait une promenade au Parc de Mondorf et se sera rendu compte de ce qui a été réalisé jusqu'ici grâce à l'initiative du nouvel administrateur, ne doutera point de l'enthousiasme de celui-ci.

Mais du coup aussi, il aura fait la connaissance d'un homme qui ne quitte pas le terrain de la réalité et dont l'esprit possède le don de la précision. Aussi incline-t-il à compter avec les données telles que la réalité les présente et non point avec des éléments empruntés au domaine où notre désir de bien faire nous transporte si aisément, mais qui se trouve au-delà de la vérité pure et simple du réel inéluctable et despotique.

C'est cet enthousiasme sain joint à une pensée sage et précise dont nous eûmes l'impression quand nous obtîmes la réponse de M. Bervard à notre question de quelle manière il envisagerait l'avenir de notre établissement thermal national.

* * *

Si nous voulons parler de l'avenir de Mondorf, nous dit M. le Directeur Bervard, il y a lieu de constater d'abord quels

sont les éléments sur lesquels nous pouvons tabler.

Le premier point essentiel qu'il s'agit de retenir, c'est que l'établissement thermal de Mondorf est établissement de l'Etat grand-ducal, établissement de l'Etat dans ce sens qu'il n'est pas seulement propriété de l'Etat, mais qu'il est encore administré par l'Etat, sans l'intermédiaire d'un concessionnaire quel qu'il soit.

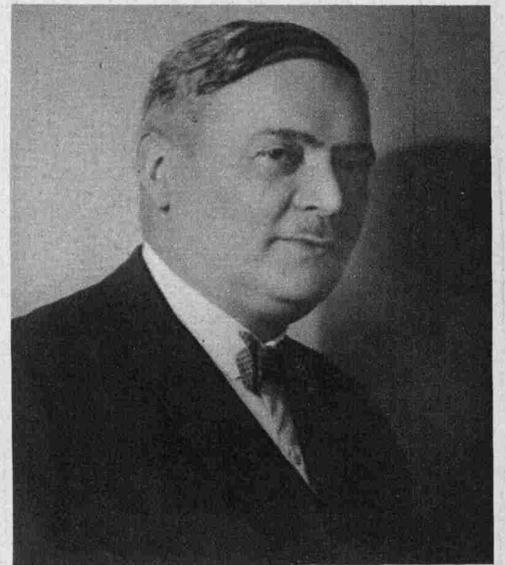
Ceci est d'une importance primordiale, car les bénéfices purement commerciaux ne représentent plus exclusivement le facteur essentiel comme dans une entreprise privée ou pour un concessionnaire.

Ce fait nous permet d'offrir à nos baigneurs tous les avantages d'une station thermale de premier ordre, à des prix incomparablement avantageux.

Aussi, sans crainte de tomber dans l'exagération, pouvons-nous prétendre que Mondorf-Etat figure parmi les stations balnéaires les plus avantageuses du monde, et, peut-être, est-elle la plus avantageuse.

Nous...: — Nous entendons fort bien. Peut-être voudriez-vous nous indiquer quelques chiffres?

M. le Directeur Bervard: — Rien de plus simple, en effet, pour illustrer ce que je viens de vous dire. Voyez seulement le bon marché de notre carte de cure: Fr. 30.— (luxembourgeois ou belges) pour la durée de 10 jours, Fr. 40.— pour quinze jours, Fr. 50.— pour 21 jours. Ces montants sont la seule taxe qui est perçue à Mondorf et ils donnent droit à la buvette,



aux entrées du parc et aux concerts quotidiens de l'orchestre du Kursaal. Quant au coût de nos opérations balnéaires, notons à titre indicatif que le Bain thermal revient à Fr. 6.—, la douche à Fr. 5.— et le massage complet à Fr. 14.— seulement (prix du linge compris).

Nous...: — Ne consentez-vous pas des réductions à l'avant-saison et à l'arrière-saison à l'instar d'autres établissements?

M. le Directeur Bervard: — Nous offrons pour la période du 1^{er} Mai au 15 Juin et du 1^{er} Septembre au 1^{er} Octobre, une carte de cure à forfait qui réduit encore dans des proportions très grandes, les tarifs normaux.

Cette carte de cure à forfait coûte pour 14 jours, Fr. 300.— (luxembourgeois ou belges) et pour 21 jours, Fr. 400.—

Dans ces chiffres sont compris: 1^o) la carte de baigneur donnant droit à la buvette, aux entrées du parc et aux concerts quotidiens de l'orchestre du Kursaal; 2^o)